

SEANCE DU 27 JANVIER 2009

Date de convocation : 22/01/2009

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mille neuf, le vingt sept janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, BOIVENT, LUCAS, LEMASSON, MOIRÉ, DEVIGNE, HUET, DEGUILLARD, LEDREUX, HONORÉ, PAUMELLE, PABOEUF, LINAY

Absents : P. MESLET et P. VIDELOT

Secrétaire : Valérie HONORÉ

2009-1 : EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE - CHOIX DU CONCEPTEUR MAITRE D'OEUVRE

Dans le cadre de la procédure adaptée, un appel à la concurrence a été lancé le 24/09/2008 pour retenir une candidature de maîtrise d'œuvre et de conception de l'extension de l'école publique.

L'ouverture des 48 plis reçus a eu lieu le 20/10/2008 et une audition de 6 équipes de maîtrise d'œuvre le 21/11/2008.

Il a été demandé à 4 équipes de présenter une offre de prix. Les offres ont été vérifiées et analysés par la conduite d'opération de la DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ décide de retenir le cabinet d'architectes DUPEUX – PHILOUZE pour une mission de base avec diagnostic et EXE fluides, hors OPC, d'un montant de 114 945 € hors taxe soit 10 % du montant prévisionnel de l'opération.

➤ autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant au marché à conclure avec le mandataire du groupement.

2009-2 : CONVENTION DES MAIRES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mr le Maire propose de signer la « Convention des Maires », plan pour impliquer la population dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette convention porte sur un engagement de la collectivité à réduire d'au moins 20 % les émissions de CO2 sur le territoire grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'Action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant de notre compétence.

Cet engagement fait suite à la décision de l'Union Européenne du 9 mars 2007 dans le cadre de la réduction des émissions de CO2 d'ici 2020.

Cette convention a également un intérêt certain pour la collectivité, au vu de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mr Le Maire à signer la convention des Maires portant sur le développement durable

2009-3 : CONTRAT D'ASSURANCES MULTIGARANTIES

L'échéance des contrats d'assurances multigaranties de la Commune (dommage aux biens, responsabilité civile, protection juridique, automobile) étant le 31 décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de ces garanties à la date d'effet du 1^{er}

janvier 2009. Le terme du contrat est fixé au 1^{er} janvier 2013 avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'échéance.

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat d'assurances multigaranties.

2009-4 : CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour une durée d'un an les contrats de maintenance des photocopieurs :

- mairie : D35 : 0.0097 € HT

- école publique : D 20 : 0.0107 € HT

et autorise Mr le Maire à signer le document s'y rapportant.

2009-5 : TRANSPORT A LA PISCINE DE COMBOURG

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge le financement du transport à la piscine de Combourg, pour 10 séances de piscine organisées par l'Amicale Laïque de mars à juin 2009

- retient le devis des voyages BELLIER à Combourg d'un montant de 87.04€ TTC par séance.

2009-6 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir, avec la sarl MOREL et Fils, un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, dénonçable 3 mois avant échéance annuelle, pour l'entretien des terrains suivants :

- terrain de football et ses abords

- terrain auprès de la salle de sports

- square route de St Aubin auprès de la résidence des genêts

- pointe route d'Heuzé

- terrain de la Chapelle Ste Anne

Ce contrat prévoit 12 tontes et ramassage, tonte mulch, 4 passages au gyrobroyeur.

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat d'entretien des terrains, d'un montant annuel ttc de 6 458.04€.

2009-7 : BAIL DU LOGEMENT 16 RUE DES ECOLES

Etabli le 10 mars 2003, il s'achève le 9 mars 2009, mais pendant la durée de la convention en cours conclue avec l'Etat qui expire le 30 juin 2012, le bail est reconduit tacitement sauf dénonciation expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la reconduction tacite du bail du logement 16, rue des écoles selon les mêmes modalités de loyer dont la révision annuelle est basée sur l'indice de référence des loyers.

2009-8 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE 2EME CLASSE

L'emploi d'adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe a été créé le 9/11/2007 sur une base de rémunération de 12 heures hebdomadaires. Après 10 mois de fonctionnement, ce nombre d'heures est insuffisant pour assurer un fonctionnement normal de la bibliothèque. Il est proposé d'augmenter le temps de travail à 18heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier à compter du 1^{er} février 2009, la base de rémunération de l'adjoint du patrimoine à 18/35^{ème}.

Le tableau des effectifs communaux sera mis à jour en conséquence.

Christine LINAY quitte la séance et donne pouvoir de vote à Laurence MOIRÉ.

2009-9 : CREATION D'UNE COMMISSION « CULTURE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission Culture, et désigne les membres ci-dessous pour la constituer :

- Laurence MOIRÉ
- Christine LINAY
- Véronique HUET
- Christine LUCAS
- Régine LEDREUX
- Jean-Philippe PAUMELLE

2009-10 : OGM : VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité : décide d'interdire l'utilisation à la cantine municipale des produits étiquetés OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) plus 0.9%
- à la majorité (6 voix pour, 7 abstentions) décourage les cultures d'OGM en plein champs
- à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) souhaite que le « sans OGM » soit équivalent au seuil de détection de 0.01% au lieu du seuil de 0.9%.

2009-11 : REHABILITATION SALLE POLYVALENTE**ETUDES TECHNIQUES DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET DE FAISABILITE D'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIES RENOUVELABLES**

Dans le cadre de l'étude en cours de réhabilitation de la salle polyvalente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise CAP SOLAIRE à Paimpont, d'un montant TTC de 2 894.32€ pour la réalisation d'un diagnostic énergétique comportant :
 - une évaluation de la performance énergétique
 - une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables
 - un dossier technique de propositions de programmes de travaux d'améliorations énergétiques.
- sollicite de l'ADEME et du CONSEIL REGIONAL, l'attribution d'une subvention.